



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/12/2020

Reçu en préfecture le 01/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201126-DE_93_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

Délibération N° DE 93-2020

Objet : Programmation logements locatifs sociaux 2021 (Orientations 1 et 3 du PLH)

Rapporteur : Marc RAHER

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), engagé pour la période 2019-2025, a notamment défini des objectifs en matière de programmation de logements locatifs sociaux sur le territoire.

Aussi, le PLH fixe un objectif de production moyen annuel de 16 logements locatifs sociaux, avec une répartition de 50% de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 50% de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) tel que convenu avec le délégataire des aides à la pierre (Conseil Départemental 29).

Le PLH engage un soutien financier communautaire réservé aux opérations de démolition-reconstruction ou acquisition-réhabilitation (action 3.2) ou opérations de bail à réhabilitation (action 1.5) visant à produire de l'habitat public. La participation financière communautaire est de 6 000 € par logement, dans la limite de cinq logements par an et par action.

La programmation recensée et projetée pour 2021 est caractérisée par 2 opérations neuves situées sur la Commune de Douarnenez. Une première opération est caractérisée par la production de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAIo) et une seconde opération concerne la production de 4 PSLA (Prêt Social Location Accession), soit un total de 12 logements.

Au regard de la nature des opérations, la participation financière communautaire n'est pas requise pour la programmation 2021. La programmation 2021 sera confirmée au Conseil départemental du Finistère, délégataire des aides à la pierre.

La programmation 2021 est composée de la manière suivante :

Commune	Adresse	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Nature des financements			Nature de l'opération			Participation financière projetée <i>Dz Cté en euros</i>
				PLUS	PLAIO	PSLA	NEUF	Acquisition Réhab Démolition Reconst	BAR	
Dz	Kermarron	Dz Habitat	8	5	3	-	8	-	-	0
Dz	Jardins de Kervignac	Bretagne Ouest Accession	4	-	-	4	4	-	-	0
Total			12	5	3	4	12	0	0	0

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,
 Il est proposé :

- De valider la programmation des logements locatifs sociaux telle que présentée ci-dessus au titre de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 26 novembre 2020

Le Président,
 Philippe AUDURIER